



Document approuvé lors de la séance du 24 février 2021

PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Geneviève

Mercredi 27 janvier 2021, à 19 h 15

En mode virtuel par TEAMS

1. Vérification du quorum et ouverture de la réunion

Étaient présents :

Mmes	
Émilie Fournier	membre parent
Amélie Légaré	membre enseignante
Emmanuelle Goyette	membre enseignante
Geneviève Bédard	membre service de garde
France Julien	membre de la communauté
Amélie Carrier	membre professionnel
Julie Émond	membre personnel de soutien

MM	
Sébastien Boucher	membre parent
Guy Labrecque	membre parent
Bruno Talbot	membre parent
Dany Houde	membre parent
Vincent Thériault	membre de la communauté
Karl-Alexandre Jahjah	membre du public

Vérification du quorum. Le quorum est atteint. Tous les membres sont présents.

Ouverture de la réunion 19 :22

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Madame Fournier propose l'adoption de l'ordre du jour.

3. Intervention du public

M. Vincent Thériault a accepté de prendre le relais comme membre de la communauté à titre de responsable à l'animation de la maison des jeunes.

Une première rencontre, une première expérience. Présent ce soir pour connaître le rôle auprès du conseil.

Le président fait une brève présentation des membres qui composent le conseil.

Un article sera publié dans *Le bulletin de liaison*. Madame Julien en est l'auteure. Le sujet est la vie scolaire de l'école Sainte-Geneviève.

M. Jahjah fait le suivi sur le projet de tennis. Nous attendrons les règles sanitaires pour mettre en branle ce partenariat.

Pour ce qui est de l'activité du patin, la Ville ne permet pas la réservation des patinoires après 15h. Donc, le service de garde n'ira pas pour cette année.

À partir de 16h30, la patinoire est réservée pour la communauté et il y a vraiment beaucoup de monde.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2020

Retirer Mme Pouliot des personnes présentes.

Point 11 : modifier le terme *corriger* par le mot *relire*.

Point 5,1 Ne pas mettre de e a Madame Ann.

M. Houde propose l'adoption du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2020

5.1 Photo scolaire résolution CÉ20-21-016 (adoption)

La compagnie Photo repensée ne retourne pas les appels.

La Pomme Verte maintient les mêmes forfaits/coûts que cette année.

Hollbrook est sensiblement plus dispendieux/forfait.

Le forfait de base de la Pomme verte est au coût de 20\$ tandis que Hollbrook est de l'ordre de 30\$.

Les deux dernières compagnies offrent possiblement les plages horaires au mois de septembre.

La proposition du conseil est de réserver les services de la compagnie de photos ayant la plus basse soumission à la condition qu'elle soit en mesure de réaliser des photos à l'extérieur au mois de septembre.

Madame Fournier propose la résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Sommes des campagnes de financement et sommes sorties et activités 17-18 selon disponibilités (documents envoyés par courriel)

Nous sommes en mesure de retracer les factures des deux dernières années seulement. Nous ne pouvons donc pas retracer les dépenses facturées au-delà de ces dates.

Les responsables des finances confirment que les sommes qui devaient être transférées l'ont été dans les surplus/déficits des fonds autonomes.

Un tableau des surplus est présenté par la direction. Certaines dépenses sont aussi relevées.

Il n'y a pas de surplus au CSS. Tout est analysé par le vérificateur.

Le conseil mandate donc la direction d'obtenir (ou non) un avis écrit de la CSS qui confirme la dépense des sommes.

5.3 Lampes décoratives pour résidences pour personnes âgées

Deux élèves et leurs parents ont remis les lampes à la résidence pour personnes âgées. Elles ont été remises lors de leur souper de Noël.

Le conseil remercie chaleureusement les enseignantes concernées.

5.4 Dons technologiques EDCan

L'école n'a pas été retenue. La mesure revient chaque année, alors nous retenterons les procédures.

5.5 Suivi Hophop

Hophop est l'application à télécharger pour l'organisation de l'heure de départ du service de garde.

Les familles ont été sélectionnées selon le délai d'habillage et les heures de départ.
En date du 21 janvier, il y avait 10 familles d'inscrites pour le projet pilote.
Le service a été augmenté et proposé à 20 familles.
Pour le moment, il y a une belle collaboration des familles et tout se déroule relativement bien.
L'utilisation des technologies se passe aussi très bien.
Ouverture à tous ce lundi 1^{er} février 2021.
Merci à l'équipe d'avoir été de l'avant dans le processus.

5.6 Objets perdus

Un onglet sera ajouté sur le site web de l'école pour y déposer les photos des objets égarés et non récupérés.
Une mise à jour régulière sera effectuée.
Cette procédure répond aux attentes des parents. Toutefois, l'identification du matériel est primordiale. Un rappel doit être fait aux parents.

6. Approbation/adoption

6.1 Grille-matières 2021-2022 (approbation) résolution CÉ20-21-013

Statu quo

La deuxième heure d'éducation physique sera reconduite pour la prochaine année (mesure 15026). C'est apprécié de la part des enseignantes du préscolaire.
Il semblerait qu'il y aurait pour 2021-2022 encore 2 classes de 6^e année.
Félicitations aux enseignantes d'avoir implanté l'anglais intensif de façon si harmonieuse.
En attente des enseignantes de 6^e année pour entériner leur proposition. S'il y avait un changement, le conseil en serait informé.
2462\$ de budget est réservé pour l'anglais intensif.

Madame Fournier propose l'adoption de la grille-matière
Adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

6.2 Répartition des montants reçus pour les mesures protégées (approbation) résolution CÉ20-21-014

Les mesures protégées sont associées à un seul item.
Bonification de la mesure 15012 de la part du gouvernement pour nous permettre d'avoir des collations ou dîner afin d'aider les familles.
Mesure 15186 (Sorties scolaires en milieu scolaire) : adaptation des balises pour les sorties à l'extérieur de l'école.
M. Labrecque demande ce qu'est le budget pour les élèves en douance.
Pour avoir accès à cette mesure, le diagnostic de douance doit être émis.
Le budget des classes spéciales ne couvre pas La classe d'adaptation scolaire avec sa définition.

Monsieur Talbot propose l'adoption de la résolution.
La résolution est adoptée l'unanimité par les membres du conseil d'établissement.

6.3 Service de garde : semaine de relâche si sondage effectué par le CSS
(approbation) résolution CÉ20-21-015

L'interprétation du CSS : À 10 élèves et plus, il y a ouverture d'un groupe. En ce qui concerne 2020-2021, il n'y a plus de mention que le service de garde doit être « rentable ». Le service sera donc offert pour les 5 journées de la semaine de relâche.

La direction demande d'ajouter dans la résolution une mention spécifiant que les inscriptions sont suffisantes pour se limiter aux familles de l'école Ste-Geneviève. C'est accepté par le conseil d'établissement.

Il y aura un maximum de 10 personnes par groupe en ayant le moins de bulles possible.

M. Labrecque propose l'adoption de la résolution.
Adopté à l'unanimité.

7. Consultation

7.1 Aucun point de consultation

8. Discussion

8.1 Budget du CÉ

Il y a un surplus de 829\$ dans le budget de la dernière année.

La somme de 940\$ pour cette année.

8.2 Fonds spécial en soutien aux projets spéciaux de l'école

Monsieur Talbot a produit le formulaire. Il sera distribué aux membres sous forme électronique. Il faut se sentir bien à l'aise. Il doit être complété pour la prochaine rencontre.

8.3 Comité cour d'école

Une 3^e rencontre a eu lieu le 18 janvier 2021. Quelques personnes-ressources sont à venir.

Un sondage (début mars) devrait être déployé.

Le projet progresse de façon constante avec des personnes mobilisées et motivantes.

Le jardin communautaire fait partie de ce projet. La communauté sera informée s'il y a des modifications au partenariat.

Madame Légaré s'engage de faire le suivi avec le comité végétaux-écolo.

Monsieur Labrecque demande la création d'un poste budgétaire pour la cour d'école. Une résolution sera proposée pour la prochaine rencontre.

8.4 Formation

La nouvelle loi 40 oblige une formation aux membres.

Déclaration du suivi des formations des membres du conseil d'établissement sera probablement nécessaire.

Approuvée au conseil d'administration 26 janvier 2021.

Sept capsules sont maintenant disponibles. Les documents de référence sont aussi inclus sur le site WEB ([Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](http://www.gouvernement.qc.ca/formation-obligatoire))

9. Informations

9.1 De la présidence

9.1.1 Enseignement à distance

Félicitations aux enseignants d'avoir mis en place l'enseignement à distance. La qualité du suivi est relevée de la part des parents. Il y a et aura assurément toujours certains irritants. Bravo, gros travail !

9.1.2 Activité d'implication parentale

Les gens sont prêts. C'est le temps de solliciter les parents.

À l'intérieur des murs de l'école, il doit être démontré que l'invité amène un atout éducatif (ex : éducazoo).

9.1.3 Formation pour les présidences de conseils d'établissement

M. Boucher et M. Labrecque ont participé à la formation.

Les documents PDF sont disponibles puisque la formation est payée.

9.2 De la direction

9.2.1 Besoins physiques dans l'école (si tournée effectuée)

La tournée se fera le 2 février de façon virtuelle.

La problématique des locaux est à mentionner sans faute.

Le projet cour d'école sera soulevé.

Les locaux du sous-sol (guichet unique du mobilier) pourraient être utilisés, mais pas 5 périodes de suite. Les locaux des spécialistes, par exemple, seraient une option puisqu'ils n'ont pas toujours 5 périodes d'enseignement.

9.2.2 Cour d'école

La ville aurait un module 5 places pour l'école. Il faut s'assurer que les normes de sécurité soient respectées (disposition, etc.). La balançoire est fournie gracieusement par la Ville et l'installation est payée par le Centre de services scolaire.

Le bac à sable pourrait être seulement déplacé. Le partenariat sera important dans ce contexte.

9.2.3 Budget révisé école 20-21 (aucune adoption requise par le CÉ)

Le budget est présenté.

Il serait intéressant d'envisager avec Monsieur Léo Beaupré de créer des postes budgétaires spécifiques.

9.2.4 Admission et inscription 2021-2022

Du 15 au 23 février 2021 de façon électronique. 8 jours complets pour la période d'inscription officielle.

Cette année, il n'y aura pas de journée pour l'accueil des parents. Ils devront prendre rendez-vous à l'aide de l'application *Bookings*.

Du 15 au 23 février, chaque inscription a le même statut. À partir du 24 février, les inscriptions en surplus seront traitées en transfert temporaire.

9.3 Du délégué au Comité de parents

Aucun point à traiter.

10 Correspondance

Désaccord écrit avec la décision du port du masque à l'école Sainte-Geneviève.

Des parents ont envoyé un courriel pour mentionner le désaccord du port du masque de leurs enfants à l'école Sainte-Geneviève.

Une réponse sera formulée afin d'accuser réception du courriel. Monsieur Boucher fera le suivi au nom du conseil d'établissement et au nom du comité de parents.

Monsieur Houde appuie la proposition de transférer le message au comité de parents du centre de services scolaire.

11 Questions et demandes des membres du Conseil d'établissement

Aucune question ni demande

12 Levée de l'assemblée

Monsieur Talbot propose la levée de l'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

21h59

Sébastien Boucher, président

Handwritten signature of Marc Poulin, consisting of two stylized initials 'MP'.

Marc Poulin, directeur